



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la 1^{re} séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 19 décembre 2022 immédiatement après la fin de la 2^e séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge, dont la première est tenue à 19 h, soit à 19 h 13, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 13. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

376/19-12-2022

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, conformément aux sujets spécifiés à l'avis de convocation, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONTRATS

4.

ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Adoption du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2023

5.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2023-2024-2025

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

377/19-12-2022

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2023 par la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, totalisant des recettes et des dépenses égales à 12 723 850 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin :

Le conseiller Alain Otto demande le vote :

MEMBRES	POUR	CONTRE
Denis Lacasse		
Daniel Forget	1	
Pierre Alexandre Morin	1	
Gilbert Therrien		1
Alain Otto		1
Claude Paradis	1	
Sébastien Bazinet	1	
TOTAL	4	2

Le conseiller Alain Otto fait une allocution et dépose un document au conseil. Le maire, M. Denis Lacasse, donne sa vision et son orientation du budget.

Le conseiller Gilbert Therrien fait une allocution. Le maire, M. Denis Lacasse, donne sa vision et son orientation du budget.

Le conseiller Pierre Alexandre Morin fait une allocution. Le maire, M. Denis Lacasse, rappelle sa vision et son orientation du budget.

Et résolu à la majorité :

D'adopter le budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2023 dont le sommaire est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ledit sommaire du budget pour l'exercice financier 2023, incluant celui de 2022, soit publié dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

378/19-12-2022

5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2023, 2024 et 2025 par la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Le conseiller Gilbert Therrien demande le vote :

MEMBRES	POUR	CONTRE
Denis Lacasse		
Daniel Forget	1	
Pierre Alexandre Morin	1	
Gilbert Therrien		1
Alain Otto		1
Claude Paradis	1	
Sébastien Bazinet	1	
TOTAL	4	2

Et résolu à la majorité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années financières 2023, 2024 et 2025, le tout tel que requis par l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le document relié au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Rivière-Rouge pour les années 2023, 2024 et 2025 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Qu'un sommaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 (soit la répartition des dépenses par département) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur la cité et villes*.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

1^{re} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Alain Otto, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 21 h 03

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire